Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20261008-CNE08102607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 08 octobre 2026

Date de convocation :	28 septembre 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	28 septembre 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
Mme Rachelle HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO
Mme Stéphanie LA MANNA a donné pouvoir à Mme Marie CATREVAUX,
M. Morgan JOANNIC a donné pouvoir à M. Augustin PAULAY.

M. Jacky NAULIN a été élu secrétaire de séance.

- **Arc Sud Bretagne : désignation d'un(e) élu(e) suppléant(e) au comité de pilotage du projet social de territoire en lien avec la convention territoriale globale engagée avec la CAF – CNE081026-07**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, à la suite du renouvellement des conseils municipaux, de reconstituer le Comité de pilotage (COPIL) du Projet Social de Territoire (PST) mené par ASB en lien avec la convention territoriale globale (CTG), engagés avec la CAF, les communes et le SIVU de La Roche - Bernard.

Pour mémoire, les membres titulaires du COPIL sont :
- Le Président de la Communauté de communes ASB.
- Les Vice-Présidents concernés par les différentes fiches actions du PST.
- Les Maires des communes membres.
- Le Président du SIVU de La Roche - Bernard.

Les représentants élus suppléants étant désignés par les communes, il convient de proposer un(e) suppléant(e) pour Marzan.

Il est précisé qu'un COPIL sera proposé avant la fin de l'année 2026 au titre du projet PST/CTG 2025-2029, pour dresser le bilan des actions menées en 2026 et échanger sur les projets et perspectives pour 2027.

M. le Maire propose de désigner Mme Annie DRENO, 1ère adjointe.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20261008-CNE08102607-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Mme Annie DRENO, 1ère adjointe, en qualité d'élue suppléante représentant la commune de Marzan au comité de pilotage du projet social de territoire.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 13 octobre 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE